

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 19 MAI 2026**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 45

Nb. de représentés : 7

Nb. d'absents : 1

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai à 17h16, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

**AFFAIRE N° 3/105 :**

Terre-Sainte : Cession d'un foncier cadastré section EK n°166 partie à Monsieur ABOUQUIR Johan

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, SELLY Roger, ARAYE Hélène, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, VIENNE Frédéric, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, RIANI Richard, AGATHE Chantal, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, ADIGADOU Marina, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, TECHER Fabrice Louis, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, LEBON Jean Laurent, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, PAPI Lionel, ANDA SITA Jean Gaël.

**REPRESENTE (S) :**

MM. NARIA Olivier (par Monsieur David LORION), FONTAINE Emilie (par Monsieur OMARJEE Mohammad), AHO NIENNE Sandrine (par Madame ARAYE Hélène), TAYLLAMIN Patricia (par Monsieur VAYABOURY Patrick), NASSIBOU Guilaine (par Monsieur TAN Willy), VIRY Pascaline (par Madame DERFLA Lisa), POTHIN Henri Claude (par Madame K/BIDI Emeline).

**ABSENTS :**

MM. DIJOUX Moze.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Lisa DERFLA pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 26 mai 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 12 mai 2026.



Le Maire,  
  
David LORION

Accès en ligne : <https://www.saint-pierre.re/>  
974-3100151-2026-3-105-DE  
Date de téléchargement : 26/05/2026  
Date de réception préfecture : 26/05/2026

**Affaire n°3/105 : Terre-Sainte : Cession d'un foncier cadastré section EK n°166 partie à Monsieur ABOUQUIR Johan.**

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de la gestion du patrimoine communal et de sa régularisation, des actions sont engagées en vue de mettre fin aux occupations sans titre et aux empiètements sur le domaine privé de la Commune de Saint-Pierre, quand cela est possible, et dans la mesure où le foncier n'est plus concerné ou n'a plus d'intérêt pour un projet public.

- Vu l'avis de France Domaine en date du 01/10/2025 réf. DS 24993483 valable jusqu'au 01/10/2026

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

• De CEDER à Mr ABOUQUIR Johan demeurant au 17 rue de l'Alidade 97410 Saint-Pierre, le bien ci-dessous désigné :

**Foncier concerné par la cession (en l'état)**

Référence cadastrale	Superficie apparente	Situation	Adresse	Situation
Section EK n°166 (partie)	78 m <sup>2</sup> environ (à définir par mesurage)	Bâti de deux petits édifices	Avenue Mitterrand (97410)	Grevé, d'une servitude de passage de réseaux au profit de la Société Réunionnaise du Radiotéléphone

• **DE FIXER les conditions de vente :**

. **Prix de vente :** moyennant le prix forfaitaire de **31 000 € HT** en référence à l'avis des domaines susvisé valable jusqu'au 30/09/2026, (montant à parfaire ou à diminuer selon la surface définitive). A ce montant s'ajoutera la TVA aux taux en vigueur en cas d'assujettissement.

. **Paiement :** comptant le jour de la signature de l'acte authentique devant notaires

. **Délais de signature :** la signature de l'acte interviendra avant le 30/09/2026 (date limite de validité de l'avis des domaines susvisé) sous peine de caducité.

. **Charges :** les frais de notaires seront aux frais et charges de Mr ABOUQUIR Johan

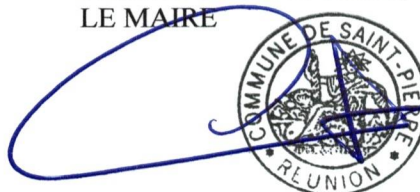
. **Destination :** régularisation de l'occupation d'un lieu de culte

Le recouvrement de cette recette sera opéré sur le budget communal.

• **DE L'AUTORISER à SIGNER** toutes les pièces liées à l'aboutissement de ce dossier, notamment l'acte authentique de vente.



P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



David LORION

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20260519-2026-3-105-DE  
Date de télétransmission : 26/05/2026  
Date de réception préfecture : 26/05/2026